

Gymnastique Rhodanienne - saison 2021-2022

Contacts téléphoniques :

- DUVIEU Thierry (président) : 06 67 11 65 96 / thierry.duvieu.gym@gmail.com
- Céline (responsable éveils) : 06 25 67 16 81
- Sandrine (responsable filles) : 06 85 85 45 19
- Gymnase : 04 74 31 52 64

Internet : Plus de détails sur <https://www.gymrhodanienne.fr>

Lieu d'entraînements :

Entraînements au gymnase spécialisé 5, Rue de Champagnole 38370 Les Roches de Condrieu.

Horaires d'inscriptions début de saison au gymnase spécialisé :

- Les cours reprendront à partir du [Lundi 6 Septembre 2021.](#)

Horaires d'entraînements :

SECTIONS MIXTES

- **Eveil de l'enfant né entre 2017 et 2018 :** Samedi matin de 9h30 à 10h30 ou de 11h à 12h.
- **Parkour's : né(e)s en 2007 et avant (1h / semaine) :** Mercredi de 19h30 à 20h30.

SECTIONS FEMININES

- **Eveil aux agrès (1h30 / semaine), né(e)s en 2016 :** Samedi de 11h à 12h30.
- **Gymnastique Découverte (1h30 / semaine) :** Mercredi de 18h à 19h30.
- **Poussines 2015 (4h / semaine)**
Mardi de 17h à 19h et Vendredi de 17h à 19h.
- **Poussines Loisirs (2h / semaine) : nées en 2012-2013-2014.**
 - Groupe 1 : Mardi de 17h à 19h.
 - Groupe 2 : Samedi de 15h30 à 17h30.
- **Poussines compétition (4h / semaine) : nées en 2012-2013-2014.**
 - Groupe 1 : Lundi de 17h à 19h et Mercredi de 10h à 12h.
 - Groupe 2 et 3 : Mercredi de 10h à 12h et Samedi de 13h30 à 15h30.
- **Perfectionnement Poussines, Jeunesses (6h / semaine, admission sur tests).**
Jeudi de 17h00 à 19h00.
- **Jeunesses Loisirs (1h30 / semaine) : nées en 2008-2009-2010-2011**
Mercredi de 16h à 17h30.
- **Jeunesses compétition (2h / semaine) : nées en 2008-2009-2010-2011**
 - Groupe 4 : Mardi de 19h à 21h.
- **Jeunesses compétition (4h / semaine) : nées en 2008-2009-2010-2011.**
 - Groupe 3 : Mardi de 19h à 21h et Mercredi de 16h à 18h.
- **Jeunesses compétition (5h / semaine) : nées en 2008-2009-2010-2011 (horaire et jours selon niveau).**
 - Groupe 1 : Mercredi de 13h à 16h et Vendredi de 17h à 19h
 - Groupe 2 : Mercredi de 13h à 16h et Jeudi de 19h à 21h
- **Aînées (4h / semaine) : nées en 2007 et avant**
 - Lundi de 19h à 21h et Vendredi de 19h à 21h.

SECTIONS MASCULINES

- **Jeunes Poussins Loisirs : nés en 2013-2014-2015-2016.**
Jeudi de 17h à 19h00.
- **Jeunes Pupilles et adultes (2h / semaine): nés en 2012 et avant.**
Jeudi de 19h00 à 21h00.
- **Jeunes Pupilles et adultes (4h / semaine): nés en 2012 et avant.**
Jeudi de 19h00 à 21h00 et Samedi de 16h à 18h.

Tarifs saison 2021-2022**➤ Participation aux frais de fonctionnement**

Cette participation couvre l'indemnisation des moniteurs et une assurance (mini).

Pour les sections compétitives : Poussines, Jeunesses, Aînées et Garçons, la tenue officielle du Club est obligatoire. La réservation est à faire lors des inscriptions. Le paiement est à faire séparément des cotisations.

Sections	Tarif annuel	Nombre heures/ semaine
Eveil de l'enfant (30 séances assurées)	170 €	1 heure
Eveil aux agrès	190 €	1 heure ½
Gymnastique découverte (30 séances assurées)	190 €	1 heure ½
Parkour's	170 €	1 heure
Poussines 2h /semaine	210 €	1 x 2 heures
Poussines 4h /semaine	285 €	2 x 2 heures
Poussines 6h / semaine	360 €	3 x 2 heures
Jeunesses 1h30 / semaine	190 €	1 heure ½
Jeunesses 2h / semaine	210 €	1 x 2 heures
Jeunesses 3h30 / semaine	270 €	1 x 2 heures + 1 x 1 heure ½
Jeunesses 4h / semaine	285 €	2 x 2 heures
Jeunesses 5h / semaine	325 €	1 x 2 heures + 1 x 3 heures
Jeunesses 6h / semaine	360 €	3 x 2 heures
Aînées 4h / semaine	285 €	2 x 2 heures
Garçons Jeunes-Poussins	210 €	1 x 2 heures
Garçons Pupilles et Adultes 2h /semaine	210 €	1 x 2 heures
Garçons Pupilles et Adultes 4h /semaine	285 €	2 x 2 heures

➤ Remises

- Inscription 2 adhérents 10 %
- Inscription 3 adhérents 15 %
- Inscription 4 adhérents et plus : 3 adhérents payants : gratuité sur la plus basse cotisation.
- Chéquier jeune Isère, Carte Pass Région, Tickets jeunes Condrieu, Comité d'entreprise...

➤ **Pièces qui doivent accompagner l'inscription**

- 2 photos par gym pour les sections compétitives : Poussines, Jeunesses, Aînées, Garçons.
- 1 certificat médical de moins de 2 mois, exigé pour les adhérents majeurs.
- 1 questionnaire médical pour les adhérents mineurs (page 7 du dossier).
- 1 Autorisation parentale pour chaque gym (page 5 du dossier).

FICHE D'INSCRIPTION - SAISON 2021-2022 (verso)

1. Règlement(s) par : Chèques bancaires Tickets Jeunes ou autres cartes Espèces

Le club se réserve le droit de ne plus accepter les enfants en cas de non-respect des échéances prévues ci-dessous.

Pour la rentrée de 2021 et suite à l'interruption due au COVID-19 vous avez la possibilité de :

- Soutenir le club et d'effectuer un don de € et je recevrai un reçu fiscal en retour.
 Bénéficiaire du dédommagement calculé sur la cotisation de 2020-2021 lié aux arrêts imposés par les décisions sanitaires gouvernementales. (voir le détail des dédommagements en annexe).

N° de règlement	Montant	Date d'encaissement	N° du chèque	Banque
1				
2				
3				
4				
5				
6				

Je souhaite obtenir une attestation valant facture du montant de ce dossier d'inscription.

Les seuls remboursements acceptés en cours de saison sur la participation aux frais de fonctionnement sont ceux qui relèvent de l'article VII – 05 du règlement intérieur de l'association.

Le signataire reconnaît avoir pris connaissance des conditions de fonctionnement du club contenues dans le règlement intérieur.

Pour une pré-inscription, veuillez nous contacter directement. Votre dossier devra être remis au premier cours de septembre 2021. Tout dossier sera contrôlé par le bureau et devra être complet pour le premier cours d'octobre 2021.

Le bureau se réserve le droit de refuser tout gym sans dossier complet à partir d'octobre 2021.

A Condrieu le, _____

Signature du représentant de la famille :
(Précédée de "Lu et approuvé")

Nom du représentant du club :

NOM D'USAGE DU PARTICIPANT

Section : _____

AUTORISATIONS DIVERSES SAISON 2021-2022

(Une autorisation par personne)

➤ Personne mineure

Je soussigné(e) _____ autorise mon enfant mineur,
(Prénom) _____ à pratiquer la gymnastique au sein du club,
Et accepte les conditions ci-dessous.

➤ Personne majeure

Je soussigné(e) _____ adhérent majeur, accepte :

- D'être transporté(e), lors des compétitions, en car ou dans le véhicule d'un membre ou d'un parent adhérent de la Gymnastique Rhodanienne., et,
- Autorise le(s) responsable(s) à prendre toutes les dispositions nécessaires en cas d'accident.

Droit à l'image :

- Je n'autorise pas la Gymnastique Rhodanienne
- Autorise la Gymnastique Rhodanienne
 - A publier, sur le site internet de l'association, dans les bulletins municipaux et journaux régionaux, des noms ainsi que des photos sur lesquelles figure mon enfant, ou moi-même.
 - A afficher au gymnase des photos sur lesquelles se trouve mon enfant, ou moi-même

Renseignements divers et indispensables :

◆ Nom du médecin traitant et téléphone : _____

◆ Clinique ou hôpital où vous souhaitez que votre enfant soit emmené : _____


➤ Informations importantes que le club doit savoir (allergies à certains médicaments, traitement, asthme, diabète...) :

En cas d'urgence, personne(s) à prévenir :

Nom : _____

Nom : _____

 : _____

 : _____

Le : _____

à : _____

Signature :

Assurances pour la saison 2021-2022

Par défaut, pour toutes les activités du club chaque adhérent bénéficie de l'option "mini" du contrat.

Sur demande des adhérents les options « midi » et « maxi » peuvent être souscrites moyennant un surcoût de 3,50 € ou 5 €
Attention : Ces deux options sont surtout faites pour garantir des indemnités journalières par suite d'arrêt de travail lié à la pratique de la gymnastique.



réinventons / notre métier

CONVENTIONS SPECIALES SPORTS LOISIRS PLEIN AIR**TABLEAU DES GARANTIES****GARANTIES OBLIGATOIRES** (articles L321-1 et suivants du Code du Sport)

NATURE DES GARANTIES		MONTANT EN EUROS	FRANCHISE
A	RESPONSABILITÉ CIVILE GÉNÉRALE		
	Toutes garanties sauf celles visées aux paragraphes 2 et 3 ci-après :	15 000 000 € par année d'assurance	NÉANT
	Dont		
	- DOMMAGES CORPORELS	15 000 000 € par année d'assurance	NÉANT
	- LES DOMMAGES MATERIELS ET IMMATERIELS CONFONDUS	3 000 000 € par année d'assurance	500 €
	<u>sans pouvoir excéder pour :</u>		
	- FAUTE INEXCUSABLE,	2 000 000 € par année d'assurance	150 €
	- LES DOMMAGES DE POLLUTION	1 200 000 € par sinistre	150 €
	- OCCUPATION TEMPORAIRE DE LOCAUX	750 000 € par année d'assurance	150 €
	- BIENS CONFIES/ VOL PAR PREPOSES	500 000 € par sinistre	150 €
B	DÉFENSE RECOURS	25 000 € par sinistre	NÉANT

EXTENSIONS FACULTATIVES (moyennant stipulation aux conditions particulières)

C	INDEMNITES CONTRACTUELLES SUITE A ACCIDENT CORPOREL (1)	OPTION CHOISIE			FRANCHISE
		1-MINI	2-MIDI	3-MAXI	
	DECES	15.000 €	20.000 €	40.000 €	NEANT
	INVALIDITE (à partir de 5%)	25.000 €	40.000 €	80.000 €	SEUIL 5%
	INDEMNITES JOURNALIERES	NEANT	15 €	25 €	4 jours
	FRAIS DE TRANSPORT, DE RECHERCHE ET/OU SAUVETAGE	1.500 €	2.500 €	3.500 €	NEANT
	FRAIS D'OPTIQUE (par bris) (2)	250 €	350 €	500 €	NEANT
	FRAIS DE 1 ^{re} PROTHESE DENTAIRE (par dent)	250 €	350 €	500 €	NEANT
	FRAIS DE TRAITEMENT COMPLEMENTAIRE	200% des remboursements des régimes sociaux selon règlement			NEANT
	FORFAIT HOSPITALIER				
	LOCATION DE PROTHESES OU APPAREILLAGES	160 €	160 €	160 €	NEANT
	FORFAIT MEDECINE DOUCE	50 € par séance avec maxi 2 séances/an	50 € par séance avec maxi 2 séances/an	50 € par séance avec maxi 2 séances/an	NEANT

NOUVEAU !! AUGMENTATION DES PLAFONDS ET GARANTIES SUPPLEMENTAIRES

Questionnaire de santé
concernant les mineurs pour une licence sportive FSCF

Questionnaire Santé – Sport rempli le :

Nom, Prénom : Date de naissance :

<u>RÉPONDEZ AUX QUESTIONS SUIVANTES PAR OUI OU PAR NON</u>	OUI	NON
<u>DURANT LES DOUZE DERNIERS MOIS :</u>		
1) Un membre de votre famille est-il décédé subitement d'une cause cardiaque ou inexplicée ?	<input type="checkbox"/>	<input type="checkbox"/>
2) Avez-vous ressenti une douleur dans la poitrine, des palpitations, un essoufflement inhabituel ou un malaise ?	<input type="checkbox"/>	<input type="checkbox"/>
3) Avez-vous eu un épisode de respiration sifflante (asthme) ?	<input type="checkbox"/>	<input type="checkbox"/>
4) Avez-vous eu une perte de connaissance ?	<input type="checkbox"/>	<input type="checkbox"/>
5) Si vous avez arrêté le sport pendant 30 jours ou plus pour des raisons de santé, avez-vous repris sans l'accord d'un médecin ?	<input type="checkbox"/>	<input type="checkbox"/>
6) Avez-vous débuté un traitement médical de longue durée (hors contraception et désensibilisation aux allergies) ? <input type="checkbox"/> <input type="checkbox"/>	<input type="checkbox"/>	<input type="checkbox"/>
<u>À ce jour :</u>		
7) Ressentez-vous une douleur, un manque de force ou une raideur suite à un problème osseux, articulaire ou musculaire (fracture, entorse, luxation, déchirure, tendinite, etc.) survenu durant les 12 derniers mois ?	<input type="checkbox"/>	<input type="checkbox"/>
8) Votre pratique sportive est-elle interrompue pour des raisons de santé ?	<input type="checkbox"/>	<input type="checkbox"/>
9) Pensez-vous avoir besoin d'un avis médical pour poursuivre votre pratique sportive ?	<input type="checkbox"/>	<input type="checkbox"/>
NB : Les réponses formulées relèvent de la seule responsabilité du licencié.		

- Si vous avez répondu OUI à une ou plusieurs questions : il est nécessaire de consulter votre médecin afin d'obtenir un nouveau certificat médical à fournir. Présentez-lui ce questionnaire renseigné.
- Si vous avez répondu NON à toutes les questions : vous n'avez pas de nouveau certificat médical à fournir. Compléter et signer l'attestation et fournissez-la **sans le questionnaire** (que vous conserverez).

Partie à détacher

Attestation santé pour une licence sportive FSCF pour
l'année 2021-2022

Je, soussigné(e), atteste sur l'honneur, avoir répondu
négativement à toutes les rubriques du questionnaire de santé.

À, le.....

Signature du pratiquant ou de son représentant légal

*Pour les personnes majeures, un certificat médical de
non contre-indication de la pratique sportive reste nécessaire.*

Annexe 1

Détail des dédommagements calculés sur la cotisation de 2020-2021 liés aux arrêts imposés par les décisions sanitaires gouvernementales

Le dédommagement sera calculé sur la cotisation réellement due au titre de l'année 2020-2021, c'est-à-dire en tenant compte des éventuelles remises liées à des inscriptions multiples au sein de la même famille.

Sections	Dédommagement
Eveil de l'enfant	Cours réalisés intégralement
Eveil aux agrès	Cours réalisés intégralement
Gymnastique découverte	45 %
Gym'adultes	100 %
Poussines 2h /semaine (loisirs)	45 %
Poussines 2h /semaine (1 ^{ère} année)	25 %
Poussines 4h /semaine	25 %
Poussines 6h / semaine	45 %
Jeunesses 1h30 / semaine	35 %
Jeunesses 2h / semaine	45%
Jeunesses 4h / semaine	25 %
Jeunesses 5h / semaine	25 %
Jeunesses 6h / semaine	35 %
Aînées 4h / semaine	25 %
Aînées 7h/semaine	35 %
Aînées (majeures)	100 %
Garçons Pupilles et Adultes 2h /semaine	35 %
Garçons Pupilles et Adultes 4h /semaine	45 %